

MISE AU CONCOURS

TENEUR DES REGISTRES D'IMPÔTS ET DU CADASTRE DE LA COMMUNE D'ANNIVIERS

Le poste de Teneur des registres et du cadastre est mis au concours conformément aux dispositions du règlement sur les teneurs des registres d'impôts dans les communes du 2 avril 1969.

Votre Activité

Vous devez tenir à jour les documents du cadastre et de l'impôt, participer à la commission communale des taxes cadastrales. Effectuer tous travaux en lien avec la tenue du cadastre notamment travaux de mensuration, remaniement parcellaire, etc...
Ce poste est intégré à l'administration communale et il pourra être repourvu par voie d'appel.

Le taux d'activité

Le taux d'activité est fixé à 80-100%.

Entrée en fonction

L'entrée en fonction est prévue au 1^{er} août 2022.

Votre profil

- Vous devez être une personne disponible, consciencieuse, de formation commerciale ou technique (en rapport avec la fonction) ;
- Etre en mesure d'exercer cette activité de manière indépendante ;
- Disposer d'une expérience de plusieurs années dans un service technique et/ou dans une administration publique, un atout ;
- Maîtriser les programmes informatiques standards (Word, Excel, etc) de même que le logiciel cadastre ;
- Avoir un goût prononcé pour l'apprentissage et être capable d'apprendre par la pratique ;
- Etre à l'aise avec la lecture de cartes et de plans ;
- Avoir de bonnes connaissances dans la gestion du territoire et/ou du registre foncier de même que du territoire communal d'Anniviers.
- Posséder de bonnes capacités de rédaction et de bonnes capacités de synthèse ;
- Avoir un sens de la collaboration et de la communication ;
- La maîtrise de l'allemand ou de l'anglais est un atout.

Le Responsable du bureau des taxes cadastrales (tél. 027 606 24 91) donnera sur demande les renseignements nécessaires à ce sujet.

Les offres de candidature, accompagnées du curriculum vitae, des copies de certificats et diplômes, doivent être adressées pour le **4 février 2022** au Département des finances et des institutions, Service cantonal des contributions, Bureau des taxes cadastrales, Av. de la Gare 35, 1951 Sion, avec mention "Teneur des registres".

DEPARTEMENT DES
FINANCES ET DE L'ENERGIE
Sion, le 21 janvier 2022